

/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

96^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Du 18 au 21 novembre 2013

- Communiqué de presse**
- Fiches de présentation des débats (cf. détail)**
- Contacts et adresses utiles**

En partenariat presse avec *Public Sénat* et *l'Hémicycle*

AMF
Service de la Communication
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLÉ
Tél : 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr

 **@l_amf**

Paris, le 6 novembre 2013

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

96^e Congrès des maires et des présidents de communautés 18 au 21 novembre 2013

Les maires au cœur de l'action : protéger, rassembler, construire

Le Congrès des maires et des présidents de communautés, qui se tiendra du 18 au 21 novembre prochain à Paris, sera le dernier avant les élections municipales de 2014. Le maire reste, dans un contexte de crise générale de confiance, l' élu préféré des Français. Proche des citoyens, élu avec l'un des plus forts taux de participation, il est au cœur de la vie locale, au cœur de l'action. Au quotidien, il protège les habitants en veillant au « bien vivre ensemble » et investit pour l'avenir commun.

Le Congrès débutera le 18 novembre à l'Hôtel de ville de Paris par la journée consacrée à l'Outre-mer. Elle traitera de questions financières, de développement économique, d'emploi et de transition énergétique.

Le 19 novembre, après la présentation d'une enquête exclusive de l'Institut Médiascopie sur la façon dont les citoyens perçoivent les maires et leur action, le débat introductif du Congrès abordera sans tabou la question du rôle et du nombre des communes en France. « 36 769 maires, est-ce une chance ou une faiblesse pour notre République ? » Que penser de cette spécificité française qui nous démarque des autres pays européens ? Plusieurs personnalités d'horizons divers donneront leur avis, parfois contrasté.

Autre sujet brûlant : en pleine réflexion sur la décentralisation, le congrès s'attachera à discuter de l'évolution du couple commune-communauté. Faut-il passer, comme certains le préconisent au titre de la « modernité », d'une intercommunalité fondée sur la coopération entre communes à une supracommunauté qui supplanterait à terme les communes ? Que penser de l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires ? La commune nouvelle n'est-elle pas aussi une solution opportune pour créer des communes fortes au sein d'intercommunalités de projets ?

Le Congrès s'interrogera aussi sur la place et le rôle de l'État dans les territoires et sur ses modes d'organisation. Il élargira sa réflexion sur l'organisation des services publics avec le développement des services numériques.

Le quatrième débat portera sur les questions financières : comment préserver l'investissement local, indispensable à la bonne santé économique du pays, alors que les dotations de l'Etat sont en baisse constante ?

Outre ces grands thèmes de discussion, le Congrès abordera de nombreux sujets qui préoccupent les élus : rythmes scolaires, ingénierie publique locale, insertion et emplois d'avenir, petite enfance, très haut débit, actualité technique financière, transition énergétique, logement, production locale et croissance durable. Ces thèmes feront l'objet de neuf ateliers. Parallèlement, six points info seront proposés pour permettre aux élus de s'informer sur les nouvelles règles

électorales, la future Agence de financement des collectivités, la réutilisation des friches industrielles, les relations entre communes et associations, les antennes-relais et les travaux sur réseaux.

Une manifestation exceptionnelle sera organisée le 21 novembre pour le lancement de la commémoration officielle, par les communes de France, du centenaire de la Première Guerre mondiale, avec la participation de l'orchestre de la Garde républicaine et du chœur de l'Armée française.

Les problématiques des débats en séance plénière :

● 36 769 maires : chance ou faiblesse pour la République ? (mardi 19 novembre)

A partir d'une étude de l'Institut Médiascopie sur « les mots des maires », plusieurs personnalités débattront du rôle du maire et de la place de la commune dans la France du XXI^e siècle. La France a-t-elle trop de communes ? Que représentent les maires pour les citoyens d'aujourd'hui ? Sont-ils un obstacle à une action publique efficace ? L'intercommunalité peut-elle être une réponse à tout ?

● Intercommunalité ou supra-communalité ? (mercredi 20 novembre)

Faut-il repenser le modèle intercommunal ? Continuer à élargir les périmètres des intercommunalités et renforcer leurs compétences ou inciter les communes à se regrouper pour créer des communes nouvelles plus fortes ?

Faut-il aller vers l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct ? Si oui, cela entraînerait-il la disparition des communes ?

● Demain, quel Etat dans les territoires ? (mercredi 20 novembre)

A l'heure de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat, qu'attendent les maires et présidents d'intercommunalités de l'Etat dans notre pays décentralisé ?

Comment l'Etat peut-il s'organiser concrètement dans les territoires pour répondre à ces attentes ? Quelle est l'incidence du développement des TIC sur la production du service public ?

● PLF 2014 : comment préserver l'investissement local ? (jeudi 21 novembre)

Quelles sont les marges de manœuvre des collectivités face à la baisse des dotations de l'Etat ? Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale ?

Enfin les résultats de trois études inédites seront présentés au cours de ce congrès :

- « Les mots des maires », une enquête réalisée pour l'AMF par l'Institut Médiascopie ;
- une enquête réalisée par l'AMF auprès des communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires en 2013 ;
- Territoires et finances, une étude réalisée par l'AMF et La Banque Postale sur les tendances 2013 et perspectives 2014 des finances des communes et des intercommunalités 2013-2014.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr
Twitter : @l_amf

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

SOMMAIRE

LUNDI 18 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville*

- Réunion des maires d’Outre-mer p. 7

MARDI 19 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- 36 769 maires : chance ou faiblesse pour la République ? p. 11

MERCREDI 20 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Intercommunalité ou supra-communalité ? p. 13
- Accès de tous au haut et très haut débit : quelles avancées ? p. 15
- Accompagner vers l’insertion p. 17
- Ingénierie publique locale : quelle organisation pour davantage de responsabilité ? p. 19
- Demain, quel État dans les territoires ? p. 21
- Les élus face à la montée en charge de la politique petite enfance p. 23
- Du « made in local » au « made in France » : agir en faveur de la croissance durable p. 25
- Actualité technique des finances locales p. 27

JEUDI 21 NOVEMBRE – *Paris Expo*

- Comment préserver l’investissement local ? p. 29
- Quelles politiques locales pour la transition énergétique ? p. 31
- Produire du logement : un simple problème de gouvernance ou un problème de moyens ? p. 33
- Retours d’expérience sur la réforme des rythmes scolaires p. 35
- Lancement de la commémoration par les communes de France du centenaire de la Première Guerre mondiale p. 37

- Séances plénières en auditorium

- Débats en atelier

POINTS D’INFORMATION :

(du 19 au 21 novembre)

p. 39 à 51

Travaux sur réseaux : rôle et responsabilité des communes (Mairie 2000) – Réutilisation des friches industrielles et minières – Les nouvelles règles électorales – Agence France Locale – Relations communes-associations – Antennes-relais de téléphonie mobile

LUNDI 18 NOVEMBRE / HÔTEL DE VILLE DE PARIS
SÉANCE PLÉNIÈRE
DE 9H30 À 18H

RÉUNION DES MAIRES D'OUTRE-MER

Ouverture de la journée par **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF et Anne HIDALGO, première adjointe au maire de Paris

En présence des présidents des associations départementales de maires :

- **Ghislaine ARLIE**, maire de Farino, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **Ibrahim Amédi BOINAHERY**, maire de Tsingoni, président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Maurice BONTE**, maire de l'Ajoupa Bouillon, président de l'Association des maires de la Martinique,
- **Teriitepaiatua MAIHI**, maire délégué de Teavaro, président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française,
- **René NOËL**, maire de La Désirade, président de l'Association des maires de la Guadeloupe,
- **Roland ROBERT**, maire de La Possession, président de l'Association des maires de La Réunion,
- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC**, maire de Matoury, président de l'Association des maires de Guyane.

Table ronde 1 – Emplois d'avenir : qu'en est-il un an après leur mise en œuvre ?

Les jeunes font face à des difficultés d'insertion, tant au regard de leur formation que de leur accès à l'emploi. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, le dispositif des emplois d'avenir a été mis en œuvre. Prescrit par les Missions locales, ce contrat permet d'amener les jeunes à une qualification et une insertion dans la société. Dans les territoires d'outre-mer, où le taux de chômage des jeunes dépasse 50 %, la prescription de ce type de contrat atteint désormais plus de 30 % des objectifs fixés en 2013.

Un an après leur mise en œuvre, quelles sont les difficultés et les moyens d'y remédier ?

D'autres dispositifs d'aides concernant ce même public existent : la garantie-jeune, dispositif destiné aux jeunes en grande précarité et pour lequel La Réunion est l'un des 10 territoires d'expérimentation, les emplois francs, le contrat de professionnalisation et le service militaire adapté (SMA) dont un « protocole cadre emplois d'avenir » prévoit d'apporter à 1 000 jeunes une formation leur permettant de conforter leurs savoirs de base et d'être ensuite éligibles aux emplois d'avenir.

Ces dispositifs permettent-ils une meilleure insertion des jeunes ? Les formations sont-elles mieux adaptées ? Quelles différences constate-t-on entre les différents dispositifs ? Certains sont-ils plus adaptés territorialement ?

Table ronde animée par :

- **Roland ROBERT**, maire de La Possession, président de l'Association des maires de La Réunion,

- **Maurice BONTE**, maire de l'Ajoupa Bouillon, président de l'Association des maires de la Martinique.

Avec la participation de :

- **Ary CHALUS**, député-maire de Baie-Mahault (Guadeloupe),
- une collectivité de Guyane impliquée dans le SMA,
- **Matthieu LEFEBVRE**, adjoint au chef du service des politiques publiques (DéGéOM).

Table ronde 2 – Transition énergétique : quels défis pour les collectivités locales d'Outre-mer ?

La transition énergétique a fait l'objet d'un grand débat national toute l'année 2013. L'AMF a continuellement rappelé que cette transition ne pourrait se faire sans l'action renforcée des communes et intercommunalités qui en détiennent les principales compétences.

L'accès aux énergies, dans des conditions économiquement acceptables, est un enjeu national, et le maintien d'un système tarifaire péréqué de l'énergie constitue un outil de solidarité nationale essentiel entre territoires urbains, ruraux et ultramarins.

Les collectivités d'outre-mer ont un potentiel unique de développement des énergies nouvelles. Elles disposent, en effet, d'un grand nombre d'atouts tels que le climat, la géologie ou le relief permettant de diversifier les ressources énergétiques durables et de limiter leur dépendance aux énergies fossiles. Depuis longtemps, elles ont développé des projets adaptés à leurs spécificités, qui concernent à la fois leurs particularités géographiques et climatiques, la disponibilité de leurs ressources énergétiques, la préservation de leur patrimoine naturel et leur organisation territoriale.

La table ronde sera l'occasion de débattre sur les orientations fixées par le ministre de l'Outre-mer, à l'issue du débat national sur la transition énergétique.

Table ronde animée par :

- **Ghislaine ARLIE**, maire de Farino, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **René NOEL**, maire de La Désirade, président de l'Association des maires de Guadeloupe.

Avec la participation de :

- **Jean-Etienne ANTOINETTE**, maire de Kourou (Guyane),
- **Philippe BODARD**, maire de Mûrs-Erigné (Maine et Loire), membre du Comité directeur de l'AMF,
- **Ange LAVENAIRE**, maire du Marigot (Martinique), président de la communauté de communes du Nord de la Martinique,
- **Bruno MAMINDY-PAJANY**, maire de Sainte-Rose (La Réunion),
- **Jean-Louis BAL**, président du Syndicat des énergies renouvelables,
- **Cédric LORET**, chef du département Écologie, logement, développement et aménagement du territoire (DéGéOM).

Table ronde 3 – Fiscalité locale et développement économique : quelles perspectives ?

Différents dispositifs spécifiques à l'Outre-mer dont l'objet est de stimuler le développement économique font l'objet actuellement de réflexions ou de réformes. Les liens étroits entre entreprises et collectivités locales impliquent nécessairement un suivi particulier de ces évolutions.

Le dispositif de l'octroi de mer validé par la Commission européenne arrive à échéance au 1er juillet 2014. Les autorités françaises doivent aujourd'hui négocier à Bruxelles la reconduction de ce régime au-delà du 1er juillet 2014. Quelles sont les propositions de l'État pour obtenir la pérennisation de ce dispositif et quel est l'état actuel des discussions ? Les enjeux sont particulièrement importants dès lors que l'octroi de mer représente aujourd'hui 45% de ressources des communes d'Outre-mer, avec 1,25 milliards de recettes en 2012.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, un nouveau dispositif de défiscalisation est proposé par le gouvernement. Quelles en seront les conséquences pour les communes d'Outre-mer ?

Enfin, un projet de loi de compétitivité économique pour l'Outre-mer est en cours de préparation. Quels en seraient les impacts sur les collectivités locales et leurs rapports avec les entreprises ?

Table ronde animée par :

- **Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC**, maire de Matoury, président de l'association des maires de Guyane,
- **Ibrahim-Amedi BOINAHERY**, maire de Tsingoni, président de l'association des maires de Mayotte.

Avec la participation de :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine), président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- **Yan MONPLAISIR**, conseiller municipal de la commune de Saint-Joseph (Martinique),
- **Marc DEL GRANDE**, chef du service Politiques publiques (DéGéOM),
- **Jean-Pierre PHILIBERT**, président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM).

17H15 – Intervention de Bertrand DELANOË, maire de Paris, et clôture de la journée par Victorin LUREL, ministre des Outre-mer

Débats animés par Jean DUMONTEIL, journaliste.

MARDI 19 NOVEMBRE DE 9H45 À 12H30 DÉBAT – AUDITORIUM

36 769 MAIRES : CHANCE OU FAIBLESSE POUR LA RÉPUBLIQUE ?

Problématique

La dernière parution des « Études économiques de l'OCDE : France » en 2013 préconise de « simplifier la structure des administrations infranationales, notamment en fusionnant les plus petites des 36.700 communes » afin d'engendrer « des économies d'échelle substantielles. En moyenne, une commune française compte environ 1.800 habitants contre 5.500 pour l'Union européenne et 55.000 au Danemark. »

Dans son rapport sur la libération de la croissance française en 2008, la commission présidée par Jacques Attali appelait à transformer les EPCI en collectivités pleines et entières, considérant que communes et intercommunalités génèrent des doublons et une augmentation massive des dépenses de fonctionnement.

Le nombre des communes françaises (qui équivaut à 40% des communes européennes) est régulièrement mis en cause, ce qui revient à contester le nombre de maires en exercice. La France a-t-elle trop de maires ? Que représentent les maires pour les citoyens d'aujourd'hui ? Sont-ils un obstacle à une action publique efficace ? L'intercommunalité peut-elle être une réponse à tout ?

Si le discours le plus répandu consiste à considérer la commune comme un échelon dépassé, comment expliquer l'attachement particulier des citoyens à leur maire (rappelons que le taux de participation aux élections municipales, bien qu'en baisse régulière, reste le plus élevé après celui de la présidentielle) ?

Pour y réfléchir et en débattre, l'AMF a demandé à l'Institut Médiascopie d'évaluer les perceptions des citoyens et des élus eux-mêmes dans le cadre de l'une de leurs enquêtes « Les mots de... », consacrée cette fois aux « mots des maires ». Le résultat de cette étude, qui sera présenté en exclusivité à l'occasion de ce débat, sera le point de départ d'un débat entre plusieurs personnalités sur le rôle des maires et des communes dans la France décentralisée de 2013, et d'un échange avec les congressistes.

Débat introduit par :

- **Denis MUZET**, sociologue, fondateur de l'Institut Médiascopie

Avec l'intervention de :

- **Monique SEMAVOINE**, maire de Mazères-Lezons (64), vice-présidente de la communauté d'agglomération de Pau,
- **Daniel SENESAEL**, bourgmestre d'Estaimpuis (maire de Néchin - Belgique),
- **Serge PAPIN**, président directeur général du groupement coopératif Système U,
- **Agnès VERDIER-MOLINIÉ**, directrice de la Fondation IFRAP.

Conclusion par Jacques ATTALI, président de PlaNet Finance.

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
DÉBAT – AUDITORIUM

INTERCOMMUNALITÉ OU SUPRA-COMMUNALITÉ ?

Problématique

Il s'agira à travers deux tables rondes de poser, sans tabou, les questions sur l'avenir des communes et des communautés.

Les projets de loi, en cours d'examen, de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ou encore la réforme de la politique de la ville marquent l'affaiblissement des communes au sein des intercommunalités. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne sont plus seulement des outils qui structurent les projets de territoire recueillant l'adhésion des communes, ils se révèlent être davantage centralisateurs de pouvoirs et de compétences communales. Ces mouvements s'accompagnent également d'une concentration des ressources et des services.

Dans ce contexte, faut-il repenser le modèle communal ou intercommunal ? Faut-il poursuivre l'intercommunalité telle que nous la connaissons ? Ne faudrait-il pas inciter à la création de nouvelles communes plus fortes ?

Quelles seront les conséquences sur l'organisation des territoires : faut-il promouvoir une nouvelle collectivité et à quelles conditions ? Quels rapports avec les autres niveaux de collectivités - département, région - et avec l'État ?

Débat animé par :

- **Jacques PÉLISSARD**, député-maire de Lons-le-Saunier, président de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun, président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun (36), premier vice-président délégué de l'AMF.

Avec la participation de :

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée Saint Victor (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Chalon-sur-Saône, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

1^{ère} séquence – Faut-il repenser le modèle communal et intercommunal ?

L'intercommunalité a-t-elle vocation à assurer la majeure partie des compétences communales, considérant qu'elle permet la coordination indispensable à leur gestion et un processus de mutualisation nécessaire ? Se pose alors la question de l'articulation entre l'élargissement des périmètres et le renforcement des compétences des communautés et de leurs moyens. Outre le modèle intercommunal, celui de la commune est aussi en question. Les communes peuvent-elles encore exercer des compétences à leur échelle et dans l'affirmative, lesquelles ? L'union de communes au sein de « communes nouvelles » peut-elle renforcer leurs compétences et leurs capacités d'actions, mais aussi leur permettre d'être plus fortes au sein d'intercommunalités de projet ? Dans le cadre des processus en cours, ne faudrait-il pas plus directement substituer aux intercommunalités des communes nouvelles ?

Avec l'intervention de :

- **Jean-Marie BERNARD**, maire du Dévoluy (05), commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2013,
- **Eric KERROUCHE**, président de la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (40) et politologue,
- **Gérard LARCHER**, sénateur-maire de Rambouillet (78),
- **Michel MERCIER**, sénateur-maire de Thizy-les-Bourgs (69), commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2013,
- **Roland SCHÄFER**, maire de Bergkamen (Allemagne).

2^{ème} séquence – Faut-il prévoir le suffrage universel direct pour l'élection des conseillers communautaires ? Cela ne risque-t-il pas, en créant de facto une nouvelle collectivité territoriale, d'entraîner la disparition de la commune ?

Le mouvement en faveur d'une intégration intercommunale accrue pose la question de la représentation des élus intercommunaux dont le déficit démocratique est souvent critiqué. La loi du 17 mai 2013 marque une nouvelle étape et prévoit l'élection plus directe des conseillers communautaires en 2014, mettant en place le système dit du « fléchage » dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Mais ces nouvelles modalités électives seront-elles suffisantes pour faire émerger une démocratie intercommunale ou faudra-t-il aller plus loin en prévoyant la désignation au suffrage direct de l'ensemble des élus communautaires au sein d'une circonscription intercommunale ? Dès lors, la création *de facto* d'une nouvelle collectivité entraînera-t-elle la disparition des communes de plein exercice ?

Enfin, la création de métropoles, sur des territoires vastes et intégrés, pose la question des modalités de leur gouvernance et de la création d'échelons intermédiaires mais aussi de la réorganisation des compétences et des moyens avec les autres échelons de collectivités et l'Etat.

Avec l'intervention de :

- **Philippe DURON**, député-maire de Caen (14), président de la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer,
- **Olivier DUSSOPT**, député-maire d'Annonay (07), rapporteur du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles à l'Assemblée nationale,
- **Alain JUPPÉ**, ancien Premier ministre, maire de Bordeaux (33),
- **Eric GIUILY**, ancien conseiller technique de Gaston DEFFERRE en 1982, président de l'agence CLAI.

Avec la participation d'Anne-Marie ESCOFFIER, ministre chargée de la Décentralisation.

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 DE 09H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 200

ACCÈS DE TOUS AU HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT : QUELLES AVANCÉES ?

Problématique

Le *Plan France Très Haut Débit* encourage les collectivités locales et les EPCI à travailler ensemble pour s'inscrire dans les schémas directeurs d'aménagement numérique du territoire, bâtis à une échelle au moins départementale. Le soutien financier de l'État est à ce prix. Comment les communes et les communautés ont-elles réussi à intégrer leurs propres projets d'aménagement numérique ? Comment s'inscrivent-elles dans la société numérique et quels usages privilégient-elles ?

Atelier animé par :

- **Daniel NOUAÏLE**, maire d'Aixe-sur-Vienne (87), président de la communauté de communes du Val de Vienne, co-président du groupe de travail Technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'AMF,
- **Pascale LUCIANI-BOYER**, adjointe au maire de Saint-Maur-des-Fossés (94), membre du groupe de travail TIC de l'AMF.

1^{ère} séquence – Quelles sont les avancées du *Plan France Très Haut Débit* ?

Quelle place pour les communes et les communautés dans ce nouveau plan national ? Quelle articulation avec les régions et les départements ?

Avec l'intervention de :

- **Nicolas BONNEAU**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45), vice-président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, membre du groupe de travail TIC de l'AMF,
- **Yves ROME**, sénateur, président du conseil général de l'Oise (60),
- **Jean-François BUREAU**, directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat,
- **Antoine DARODES**, directeur de la Mission Très haut débit,
- **Yves LE MOUËL**, directeur général de la Fédération française des télécoms,
- Un représentant de l'Association des régions de France.

2^{ème} séquence – Comment promouvoir la culture numérique au sein des collectivités ?

A l'heure de la dématérialisation des relations avec l'État et les citoyens, comment les élus s'approprient-ils cette nouvelle culture ? Comment les sensibiliser à l'intérêt de ces nouveaux outils mais aussi aux risques qu'ils engendrent ?

Avec l'intervention de :

- **Gérard LIOT**, maire d'Aussac-Vadalle (16), membre du groupe de travail TIC de l'AMF,
- **Jean-Pierre QUIGNAUX**, chargé de la Mission "Usages et services numériques, innovation et aménagement numérique du territoire" à l'Assemblée des départements de France.

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 350

ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION

Problématique

L'augmentation croissante des demandes d'aides sociales auprès des collectivités et l'augmentation constante des demandeurs d'emploi font des élus les premiers interlocuteurs sollicités dans ces domaines. Comment, dans une situation de crise, orienter l'intervention des communes de l'assistance vers l'insertion

Avec quels outils les maires peuvent-ils répondre ? Comment allier insertion et emploi ? Quel rôle et quels partenariats la commune peut-elle engager avec le secteur marchand situé sur son territoire ?

Atelier animé par :

- **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis, président de l'Association départementale des maires du Nord, président de la commission Cohésion sociale de l'AMF,
- **Catherine PEYGE**, maire de Bobigny (93), vice-présidente de la communauté d'agglomération Est Ensemble, rapporteur de la commission Cohésion sociale de l'AMF.

1^{ère} séquence – Rôle des communes dans l'accompagnement social favorisant une insertion durable

À partir d'exemples d'outils d'insertion et d'accompagnement social développés par les communes, cette séquence présentera l'état de la réflexion sur les mécanismes d'insertion, notamment par l'activité économique, illustrant le fait que la pauvreté n'est pas inéluctable. Un focus sera fait sur la précarité féminine.

Avec l'intervention de :

- **Marie-Hélène JEANJEAN**, maire de Savy (02), vice-présidente de la communauté de communes du Pays vermandois, chargée de l'emploi et de l'insertion,
- **Etienne PINTE**, président du CNLE,
- **Bruno LACHESNAIE**, directeur du développement sanitaire et social ou **Pascal GOGUET CHAPUIS**, chargé de mission, MSA,
- Un représentant d'une commune menant une action en faveur de l'insertion des femmes.

2^{ème} séquence – Le rôle des communes dans l'insertion professionnelle

Les jeunes font face à des difficultés d'insertion, tant au regard de leur formation que de leur accès à l'emploi. Pour y répondre, deux dispositifs récents ont été mis en œuvre : depuis le mois de septembre, « la garantie jeune », dispositif déployé vers les jeunes en grande difficulté, et les emplois d'avenir, contrats destinés aux jeunes sortis du système scolaire, mis en œuvre depuis un an. Les maires y sont fortement impliqués, tant en leur qualité d'employeur que par leur participation dans les Missions locales, prescriptrices de ces contrats.

Après un état des lieux sur la mise en place du nouveau dispositif des emplois d'avenir et les difficultés rencontrées, un dernier point portera sur les contrats aidés s'adressant à un public plus large que celui des jeunes, avec un focus particulier sur les ateliers et chantiers d'insertion. Dans ce domaine, la participation des communes passe par des clauses d'insertion dans les marchés publics ou par le développement d'activités locales.

Avec l'intervention de :

- **Bernard CLEMENT**, maire de Dommessargues (30),
- **Jean-Pierre TALLIEU**, maire de La Tremblade (17), président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique (sous réserve),
- **Emmanuelle WARGON**, déléguée générale de l'emploi et la formation professionnelle (ministère du Travail) (sous réserve),
- **Gérard WILLMANN**, vice-président du Conseil national des missions locales
- .

Avec la participation de Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 600

INGÉNIERIE PUBLIQUE LOCALE : QUELLE ORGANISATION POUR DAVANTAGE DE RESPONSABILITÉ ?

Problématique

Les enjeux auxquels les communes et les intercommunalités doivent répondre en matière d'urbanisme comme dans les domaines techniques des infrastructures, des réseaux, de la performance énergétique ou de l'accessibilité nécessitent de mobiliser une capacité d'ingénierie pluridisciplinaire permettant d'accompagner les élus, de la conception à la réalisation des projets.

Par ailleurs, alors que le droit de l'urbanisme se complexifie à chaque réforme et que les procédures se croisent et s'accumulent, le rôle de l'État « accompagnateur » et assistant technique des collectivités locales se réduit chaque jour (suppression de l'ATESAT, instruction des permis de construire par l'État limitée aux communautés de communes de moins de 10 000 habitants et aux seules communes membres de ces communautés).

Les compétences territoriales existent, mais différemment selon les territoires, y compris sur des sujets où le champ concurrentiel n'est pas ouvert (instruction des permis de construire par exemple).

Comment favoriser une ingénierie plus solidaire, comment mieux l'organiser au sein du bloc communal, comment enfin rendre plus efficiente la commande publique ?

Atelier animé par :

- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, président de la commission Urbanisme de l'AMF,
- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, co-rapporteur de la commission Urbanisme de l'AMF.

1^{ère} séquence – Comment mieux mobiliser les ressources territoriales ?

En matière d'urbanisme, il importe d'identifier les compétences qui peuvent être mobilisées dans les territoires, aussi bien en ce qui concerne la planification (généralisation des SCOT, développement des évaluations environnementales, volonté également de généraliser les PLUi...) que l'instruction du droit des sols, alors qu'une grande majorité des conventions de mise à disposition des DDT devraient être privées de base légale à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ingénierie technique : quelle complémentarité entre l'État, les conseils généraux et les intercommunalités ?

Alors qu'il surestime à l'évidence les moyens que l'intercommunalité est susceptible à ce jour de mobiliser, en particulier en milieu rural, l'État réduit pourtant son intervention de proximité.

Quel sera, dans ce cadre, l'apport du nouvel établissement public technique national de l'État (CEREMA) en direction des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales, et selon quelles modalités ?

Au titre de leur mission de solidarité territoriale, un certain nombre de conseils généraux ont créé une structure d'assistance technique selon des formules juridiques très variées. Ces créations ont permis de pallier un déficit d'ingénierie dans de nombreux territoires. La montée en puissance de l'intercommunalité ne constitue-t-elle pas une alternative aux structures départementales ? N'y a-t-il pas une complémentarité à rechercher, variable en fonction des territoires ?

Avec l'intervention de :

- **Michel CASSOU**, maire de Pardies-Piétat (64), vice-président de la communauté de communes du Pays de Nay, président de l'Agence publique de gestion locale des Pyrénées-Atlantiques,
- **Marc FESNEAU**, président de la communauté de communes de Beauce et Forêt (41),
- **Brigitte LACOSTE**, vice-présidente de la communauté de communes du Thouarsais (79),
- **Claude RAYNAL**, maire de Tournefeuille (31), vice-président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme,
- **Yves KRATTINGER**, président du conseil général de Haute-Saône (70),
- **Ghislaine CABESSUT**, présidente du CAUE de Haute-Garonne,
- **Bernard LARROUTUROU**, préfigurateur du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

2^{ème} séquence – Organiser et améliorer la commande publique

Assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre, les communes et les intercommunalités doivent disposer localement des ressources leur permettant d'élaborer, le plus en amont possible des projets, une commande publique de qualité. Nombreux sont les organismes qui apportent des conseils et des recommandations au travers de guides et de fiches méthodologiques (IDRRIM, MIQCP, CINOVA, architectes, organismes de qualification, etc.). Ces initiatives doivent être soutenues, diffusées et faire l'objet d'une appropriation par les élus et leurs services, ce qui nécessite un effort important de formation et d'information.

Avec l'intervention de :

- **Lionel CARLI**, président du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA),
- **Rémi CUNIN**, Syntec, président du comité ingénierie de l'IDRRIM (ou son représentant),
- **Emmanuelle DUBOIS**, responsable du service technique de l'Association des maires de Gironde (33).

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 14H40 À 17H30
DÉBAT – AUDITORIUM

DEMAIN, QUEL ÉTAT DANS LES TERRITOIRES ?

Problématique

Dans un contexte de crise, d'évolutions institutionnelles et de développement de nouvelles modalités d'organisation (exemple : services numériques), il apparaît nécessaire de clarifier le rôle et les responsabilités de l'État dans les territoires.

Face aux attentes des maires et présidents de communauté, comment l'État peut-il s'organiser dans les territoires pour remplir ses missions ?

Débat animé par :

- **André ROSSINOT**, maire de Nancy (54), président de la communauté urbaine du Grand Nancy, secrétaire général de l'AMF,
- **Michel VERGNIER**, député-maire de Guéret (23), président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, président de l'association des maires de la Creuse, président de la commission des communes et des territoires ruraux de l'AMF.

Avec la participation de :

- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes de Châteaugiron, présidente de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine,
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72), vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole,
- **Christian BABUSIAUX**, président de chambre à la Cour des comptes, auteur d'un rapport sur « l'organisation territoriale de l'Etat » en juillet 2013,
- **Frédéric MONLOUIS-FELICITE**, délégué général et directeur de la publication de l'Institut de l'entreprise,
- **Marylise ORTIZ**, directrice de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire & ville à secteurs sauvegardés et protégés.

1^{ère} séquence – Quel « besoin d'État » dans les territoires ?

Crise économique, mondialisation, développement durable, nouvelles technologies, réseaux sociaux, etc., le monde évolue et demande anticipation, adaptabilité et innovation. La modernisation de l'action publique doit tenter de répondre à ces nouveaux enjeux. Elle doit aussi s'attacher à satisfaire la demande des citoyens et des élus d'une présence territoriale utile et équilibrée, ainsi que du maintien d'une qualité de service et d'expertise.

Dans ce contexte, quelle est la réponse de l'État ? Quels sont les domaines qu'il pense devoir redéfinir, adapter, réformer ou abandonner ?

Des thématiques restent pourtant gérées à la fois par l'État et les collectivités locales, rendant parfois confuses, voire redondantes, leurs interventions. La gestion du patrimoine, en général, et des monuments historiques, en particulier, illustre cette compétence partagée.

Quelle place pour le rôle de conseil et le contrôle de légalité ? En matière de conseil, les réorganisations passées et les tensions sur les effectifs ont conduit à une réduction progressive des prestations d'ingénierie publique. Comment s'organiser aujourd'hui ?

Avec l'intervention de :

- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, président de l'association des maires du Cantal, président de la commission Urbanisme de l'AMF,
- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes de Jalle Eau Bourde, rapporteur de la commission Urbanisme de l'AMF,

pour une présentation des conclusions de l'atelier « Ingénierie publique locale : quelle organisation pour davantage de responsabilité ? ».

2^{ème} séquence – Comment l'État doit-il s'organiser ?

Quels sont les maux de l'organisation actuelle de l'État ?

Comment l'État conçoit-il sa future organisation dans le nouveau paysage institutionnel dessiné par les futures lois de décentralisation (renforcement des intercommunalités, métropoles, liens entre la métropole et le reste du territoire) ? Comment mener de front une réorganisation interne de l'État, liée à des contraintes budgétaires et à une recherche d'efficacité, en cohérence avec un milieu des collectivités territoriales en pleine évolution ?

Quel avenir pour le réseau des sous-préfectures ? (adaptations souhaitables ou nécessaires ?) Comment adapter le rôle du sous-préfet dans les territoires pour accroître l'efficacité de l'État aux côtés des collectivités ?

3^{ème} séquence – Développement des services numériques, évolution de l'organisation des services publics, quelle incidence sur l'organisation de l'État et sur ses rapports avec les collectivités locales ?

Les nouvelles technologies sont aujourd'hui utilisées afin d'automatiser et d'accélérer le traitement des procédures au profit des collectivités (téléservices à destination des collectivités : ACTES, « Aide au contrôle de légalité dématérialisé »). Plus largement, quelles sont les actions développées en matière de services numériques et quel en sera l'impact sur l'organisation de l'État dans les territoires et sur son rapport aux collectivités territoriales ?

Vers de nouvelles possibilités de penser le service public ? L'avènement des nouvelles technologies impliquant des capacités supplémentaires de gestion décentralisée et les nombreuses implications recensées de citoyens dans la production de service public constituent des facteurs permettant d'envisager un nouveau modèle de rapport entre les citoyens et les services publics. Des exemples de participation citoyenne voient le jour dans des villes étrangères (comme par exemple Citizen Connect à Boston).

En route vers un « État moderne » ? L'adaptation de l'organisation et des compétences des services de l'État ainsi que l'évolution des mentalités sont nécessaires pour faire émerger une organisation cohérente, efficace et adaptée aux contraintes et aux défis locaux.

L'État en France est-il prêt à sauter le pas ? Quelle serait finalement la vision moderne de l'État dans les territoires ?

Avec la participation de Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 14H30 À 16H30
ATELIER – SALLE 200

LES ÉLUS FACE À LA MONTÉE EN CHARGE DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE

Problématique

Suite à l'annonce du gouvernement de créer 275 000 solutions d'accueil, dont 100 000 solutions d'accueil collectif d'ici 2017, les élus, principaux gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), s'interrogent sur les plans d'aides prévus pour les accompagner dans cette montée en charge, sachant que leur marge de manœuvre est actuellement très réduite notamment en raison de la baisse des dotations aux collectivités locales.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG), signée le 16 juillet dernier entre l'État et la CNAF, prévoit une augmentation du Fonds national d'action Sociale de 7,5% par an au cours des 5 prochaines années. Qu'est-il prévu plus spécifiquement sur le volet de l'accueil collectif ?

L'accueil de la petite enfance est une compétence facultative de la commune. Toutefois, observant de grandes disparités entre les territoires en matière de solutions d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, la ministre déléguée chargée de la famille souhaite réformer le mode de gouvernance actuel de la politique petite enfance. Dans ce nouveau mode de gouvernance, quelle place et quel rôle sont attendus des communes ?

Atelier animé par :

- **Valérie DEMANGEAU**, maire du Pellerin (44), co-présidente du groupe de travail Petite enfance,
- **Élisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54), co-présidente du groupe de travail Petite enfance.

Avec l'intervention de :

- **Joseph OSTERMANN**, maire de Wasselonne (67), président de la communauté de communes des coteaux de la Mossig, président de l'Association des maires du Bas-Rhin,
- **Laetitia SERRE**, maire de Beauvène (07), vice-présidente de la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres,
- **Sabine FOURCADE**, directrice générale de la cohésion sociale (ou son représentant),
- **Sylvie LE CHEVILLIER**, directrice de cabinet du directeur de la CNAF.

1^{ère} séquence – Le plan de développement de 275 000 solutions d'accueil : quels soutiens financiers de l'État et quel mode de gouvernance ?

Sur les 100 000 nouvelles solutions d'accueil collectif à créer, 75% devront être développées dans des territoires considérés comme sous-dotés grâce à la mise en œuvre d'un fonds de rééquilibrage territorial prévu dans la COG. Cependant, l'AMF est attentive à ce que le développement de places d'accueil ne réponde pas exclusivement à une volonté d'égalisation des territoires mais bien aux besoins réels et ressentis des communes. Par ailleurs, les élus s'interrogent sur l'accompagnement prévu pour les communes ayant déjà de nombreuses structures mais connaissant encore des besoins importants.

Cette séquence permettra de faire le point sur les mesures prévues par la COG 2013/2017 ainsi que sur les schémas de développement de services aux familles voulus par la ministre et qui, pour l'AMF, doivent rester à l'initiative de la commune ou de l'EPCI.

2^{ème} séquence – L'engagement des élus dans le développement de solutions d'accueil pour les jeunes enfants à l'épreuve des nombreuses normes et contraintes pesant sur les structures

Ce focus sur les difficultés pesant sur les gestionnaires d'accueil de la petite enfance permettra, d'une part, d'aborder de nombreux sujets d'actualité, à savoir l'application stricte de la lettre circulaire du 29 juin 2011 relative à la PSU, l'abrogation du décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, le futur plan métier de la petite enfance... D'autre part, il permettra de rappeler le rôle et l'engagement déjà très importants des élus en matière de financements et de portage de projets relatifs à l'accueil du jeune enfant.

Avec la participation de Dominique BERTINOTTI, ministre chargée de la Famille

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 14H30 À 17H30
ATELIER – SALLE EUROPE

DU « MADE IN LOCAL » AU « MADE IN FRANCE » : AGIR EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES

Problématique

Comment le développement durable contribue-t-il au développement économique des territoires ?
Comment le « made in local » participe-t-il à la croissance verte des territoires ?

Le développement durable appelle les territoires à valoriser leurs ressources naturelles et humaines locales, à innover pour créer de nouvelles formes de richesses et répondre aux besoins et attentes de la société. Il requiert dialogue, proximité et capacité à agir, autant de moyens dont disposent les maires.

Ainsi, le « made in local », répondant aux critères du développement durable, peut devenir un véritable projet de territoire. Ses effets en sont d'autant plus bénéfiques sur l'économie locale, notamment en termes de création d'emploi.

En intégrant dans sa stratégie les enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques, le développement économique local devient durable. Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la transition vers une croissance verte et une société durablement responsable. À travers leurs actions de développement économique, elles peuvent favoriser le déploiement du développement durable sur leurs territoires.

Atelier animé par :

- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la communauté de communes Autour du Mont-Saint-Vincent, co-président du groupe de travail développement économique et commerce de l'AMF, membre du Bureau de l'AMF,
- **Marlène THIBAUD**, maire de Camaret-sur-Aigues (84), vice-présidente de la communauté de communes d'Aygues Ouvèze en Provence, vice-présidente de l'AMF.

1^{ère} séquence - Le développement durable, un atout pour le développement économique des territoires.

Le contexte actuel, national et international, est encore marqué par la crise économique, financière, sociale et environnementale. Les enjeux environnementaux sont de plus en plus lourds. L'eau, l'énergie, les matières premières, la biodiversité mais aussi les sols doivent être utilisés avec parcimonie.

Le tableau n'est pas enthousiaste mais les périodes d'incertitude sont aussi souvent l'occasion de réorienter les politiques vers une meilleure prise en compte des enjeux humains au cœur desquels les aspects sociaux et environnementaux sont essentiels.

Le maire, en sa qualité de premier animateur du territoire, peut contribuer à la réalisation d'une économie plus respectueuse de l'environnement, plus équitable et plus durable. Les ressources naturelles et énergétiques locales, les traditions et les savoir-faire locaux sont alors autant d'atouts qui peuvent être mis en avant, au service d'une économie locale.

À travers plusieurs projets exemplaires, cette séquence s'attachera à démontrer comment des outils classiquement utilisés pour mettre en œuvre des projets de développement durable, peuvent servir de prétexte et de support au renforcement du tissu économique local.

Avec l'intervention de :

- **Ludovic BOUSQUET**, conseiller municipal de Bordeaux délégué au développement durable (33),
- **Hugues DENBY WILKES**, président de l'association Ecopal (ou son représentant),
- **Yannick NADESAN**, vice-président du syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais (35).

2^{ème} séquence - Comment le « made in local » participe-t-il à une croissance verte des territoires ?

Les projets de développement économique actuels tendent clairement à favoriser le « made in local ». Stimuler la vitalité du tissu économique dans et par leur territoire constitue désormais un leitmotiv pour les collectivités. La production locale permet de miser sur la traçabilité des produits, leur qualité, un impact environnemental plus mesuré et des retombées économiques et sociales au bénéfice du territoire connu du fait de sa proximité.

Les exemples du « made in local » durable sont nombreux et montrent comment communes et intercommunalités peuvent favoriser la compétitivité de leur territoire tout en étant éco-responsables.

Avec l'intervention de :

- **Vincent ALAZARD**, maire de Laguiole (12),
- **Jean-Noël MONTIER**, maire de Sainte-Marguerite-en-Ouche, président de la communauté de communes du canton de Beaumesnil (27),
- **Olivier PAZ**, maire de Merville-Franceville-Plage (14), président de la commission Environnement et développement durable de l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques,
- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), vice-président de la communauté urbaine Le Mans Métropole, président de la commission Europe de l'AMF.

Avec la participation de **Guillaume GAROT**, ministre délégué à l'Agroalimentaire

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 15H45 À 17H45
ATELIER – SALLE 600

ACTUALITÉ TECHNIQUE DES FINANCES LOCALES

Atelier animé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), vice-président de la communauté d'agglomération Les Hauts de Bièvre, président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), vice-président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

1^{ère} séquence – Où en est-on de la révision des valeurs locatives ?

Présentation par la DGFIP du calendrier des opérations de révision sur le 4^{ème} trimestre 2013 et l'année 2014, ainsi que des modalités d'entrée en vigueur des valeurs locatives révisées dans les bases d'imposition 2015. Cette séquence sera en particulier l'occasion de présenter le rôle et le fonctionnement des commissions départementales, qui interviendront dès le début de l'année 2014 pour arrêter les paramètres d'évaluation, et dont la désignation sera en cours ou tout juste terminée au moment du congrès.

Les premières perspectives en matière de révision des locaux d'habitation pourront le cas échéant être abordées.

Avec l'intervention de :

- Représentants du bureau GF 3A de la DGFIP.

2^{ème} séquence – Quels sont les enjeux du passage à la dématérialisation des pièces comptables ?

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des collectivités qui dématérialisent leurs pièces comptables devront recourir à un vecteur unique d'échanges de flux informatiques, le protocole d'échange standard version 2 (PESV2), développé par la DGFIP en partenariat avec les associations nationales d'élus dans le cadre de la structure nationale partenariale.

Quels changements de la gestion interne à la collectivité et des rapports avec le comptable public ce passage implique-t-il ?

Avec quels avantages et quels inconvénients ?

L'objectif de cette séquence est de préparer les élus qui souhaitent se lancer dans la dématérialisation et d'accompagner les collectivités qui la pratiquent déjà, par des retours d'expériences et une présentation du dispositif.

Avec l'intervention de :

- **Alain RISSON**, représentant de l'AMF à la Structure nationale partenariale,
- **Nathalie BIQUARD**, chef du service des collectivités locales, DGFIP.

JEUDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H00
DÉBAT – AUDITORIUM

COMMENT PRÉSERVER L'INVESTISSEMENT LOCAL ?

Problématique

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le déficit public à 3,6% de la richesse nationale en 2014, d'atteindre l'équilibre en 2017 et d'engager la réduction de la part de la dette dans la richesse nationale.

Pour atteindre ces objectifs, les collectivités territoriales sont appelées à prendre part à l'effort de redressement ; après le gel des concours de l'État en 2013, le projet de loi prévoit leur réduction à hauteur d'environ 1,5 milliard d'euros par an en 2014 puis en 2015, soit 4,5 milliards d'euros d'effort sur deux ans.

Le retour à l'équilibre est un objectif nécessaire mais il ne doit pas peser sur les perspectives de croissance.

Comment les collectivités locales peuvent-elles maintenir une offre de service public adaptée aux attentes des populations tout en contribuant à l'équilibre des finances locales ?

Comment maintenir l'investissement public local ?

Quelles sont les marges de manœuvre face à la baisse des dotations de l'État ?

Débat animé par :

- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), président du Comité des finances locales, premier vice-président délégué de l'AMF,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), vice-président de la communauté d'agglomération Les Hauts de Bièvre, président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF.

Avec l'intervention de :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier, président de l'AMF,
- **Christian PIERRET**, maire de Saint-Dié-des-Vosges (88),
- **Bernard GENEREUX**, président de la Fédération québécoise des municipalités,

1^{ère} séquence – Les contraintes pesant sur les finances du bloc communal

Le bloc communal, qui réalise 72,6% des investissements publics, soit plus de 55 milliards d'euros, a réussi jusque-là à les maintenir. Il faut rappeler que ces investissements locaux sont une source importante d'emplois, pour beaucoup non délocalisables. C'est cependant essentiellement sur le bloc communal que pèsent les critiques d'une part, et le plus gros effort financier d'autre part.

Les critiques sur les dépenses publiques locales

Le dernier rapport de la Cour des comptes condamne la gestion communale et propose une révision à tous les étages : budgétaire avec le compte financier unique, financière avec une révision de la DGF et des modalités de calcul de la contribution exceptionnelle, globale avec un suivi resserré de l'évolution des dépenses du bloc communal.

La mission Lambert-Malvy récemment mise en place doit en outre « enquêter » sur les finances locales et rendre un rapport au gouvernement.

Un effort financier très lourd

Le projet de loi de finances pour 2014 est sévère pour le secteur local et surtout pour le bloc communal : 566 millions d'euros sont prélevés sur le bloc communal, soit 56% de l'effort des collectivités locales à la réduction du déficit de l'État. Les collectivités locales doivent aussi assumer le coût financier lié à l'inflation des normes, coût qui n'est pas compensé par l'État pourtant principal initiateur de ces nouvelles normes.

Le Comité des finances locales du 25 juin 2013 a estimé que le coût pour les collectivités territoriales des mesures présentées à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) s'élèvera à 2,043 Md€ sur la période 2013 – 2016. Cette estimation ne prend pas en compte le coût, pour les collectivités locales, de la réforme des rythmes scolaires (estimé en année pleine à environ 600 millions d'euros), de la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C (estimé en année pleine à environ 200 millions d'euros) et de la hausse de la TVA.

L'ensemble de ces éléments sont-ils révélateurs d'une volonté de mettre le bloc communal sous tutelle ?

2^{ème} séquence – Les enjeux de l'investissement local pour le développement des territoires

La commune reste l'échelon de référence pour les administrés, pour les ménages, comme pour les entreprises.

Le bloc communal continue d'assurer l'essentiel de l'investissement local : les dépenses d'investissement du bloc communal, hors remboursement de la dette, se sont élevées à 55,2 milliards d'euros en 2012 (*Source : Rapport de l'Observatoire des Finances Locales 2013*). Ces dépenses ont augmenté de +2,2% quand les dépenses départementales (11,9 milliards) baissaient de -0,6%, et de -0,9% pour les régions (8,8 milliards d'euros).

Si les collectivités comprennent la nécessité de participer au retour à l'équilibre, elles doivent aussi disposer de marges de manœuvre suffisantes pour agir en faveur de la relance. L'objectif de cette seconde séquence est de démontrer, par l'exemple de l'investissement local, l'importance de la préservation des marges de manœuvres financières du bloc communal.

Avec l'intervention de :

- **Jean-Pierre JOUYET**, directeur général de la Caisse des dépôts.
- **Bruno CAVAGNÉ**, président de la Fédération nationale des travaux publics.

Avec la participation de **Bernard Cazeneuve, ministre du Budget**

**JEUDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 200**

QUELLES POLITIQUES LOCALES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Problématique

L'énergie a fait l'objet en 2013 d'un grand débat au niveau national puis régional. Ce débat a permis de clarifier les attentes des différents groupes d'acteurs concernant les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires. La question de la place et du rôle des collectivités locales a été fortement débattue et l'AMF a continuellement rappelé que cette transition ne pourrait se faire sans l'action renforcée du bloc local.

Pour autant, et si les questions d'ordre institutionnel ne sont pas encore toutes réglées, les communes sont depuis longtemps à la manœuvre. Elles agissent sur le terrain pour animer ou porter des projets opérationnels répondant notamment aux enjeux de la transition énergétique.

À la croisée de plusieurs problématiques, et en interface directe avec la population, les communes mettent déjà en œuvre des politiques énergétiques répondant aux besoins des habitants et sources de développement économique local.

Les projets portés par les communes sont ancrés dans une logique d'utilité collective et se traduisent ainsi souvent par la mise en place d'une économie locale circulaire.

À travers des échanges d'expériences, l'atelier sera l'occasion de faire le point sur les outils à la disposition des collectivités pour mettre en œuvre la transition énergétique et, le cas échéant, de proposer des améliorations en termes de moyens financiers, juridiques et techniques en vue de la préparation de la future loi de programmation sur l'énergie.

Cet atelier est réalisé en collaboration avec **Danielle NOCHER**, directrice de la publication et de la rédaction de Valeurs vertes.

Atelier animé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), vice-président de la communauté de communes de Saint-Romain de Colbosc, médiateur de l'énergie, président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF,
- **Michel BOURGAIN**, maire de L'Île-Saint-Denis, (93), vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

1^{ère} séquence – Rôle du maire dans la rénovation thermique des bâtiments

Un des enjeux majeurs de la transition énergétique pour les collectivités est l'organisation et le financement de la rénovation thermique des bâtiments. Les bâtiments représentent, en effet, une part importante des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. La séquence portera sur les outils dont disposent les collectivités pour y parvenir. Il sera en particulier question de la réhabilitation du foncier en zone rurale et des outils pour accompagner la rénovation thermique sur les territoires.

Cette séquence abordera également les conséquences pour les communes du futur décret sur la rénovation thermique des bâtiments tertiaires et de la contribution carbone.

Avec l'intervention de :

- **Jacques BUCKI**, maire de Lambesc (13), vice-président de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix,
- **Claude DUVAL**, maire de Mellé (35), vice-président de la communauté de communes de Louvigné Communauté,
- **Ladislas PONIATOWSKI**, sénateur-maire de Quillebeuf-sur-Seine, président du Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité de l'Eure (27),
- **Pascal DUPUIS**, chef du service climat et efficacité énergétique de la direction générale de l'Énergie et du Climat, MEDDE.

2^{ème} séquence – Projets territoriaux d'économie circulaire énergétique : quelles solutions viables ?

A partir d'exemples concrets de collectivités locales, cette séquence évoquera les opportunités de développement local, offertes par la transition énergétique grâce aux projets énergétiques territoriaux d'économie circulaire.

Avec l'intervention de :

- **Charles STIRNWEISS**, président du syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est (57),
- **Yannick RÉGNIER**, responsable des questions territoriales et animateur du réseau des territoires à énergie positive, CLER.

3^{ème} séquence – Du local au global : quelles perspectives d'avenir ?

Cette dernière séquence sera l'occasion d'évoquer les défis qui se présentent aux collectivités locales en matière d'énergie et d'étudier les nouvelles formes de partenariats possibles pour financer la transition énergétique.

Avec l'intervention de :

- **Philippe BODARD**, maire de Mûrs-Erigné (49),
- **Christel SAUVAGE**, directrice de l'agence locale de l'énergie des Ardennes, présidente de l'association Énergie Partagée.

JEUDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 350

PRODUIRE DU LOGEMENT : UN SIMPLE PROBLÈME DE GOUVERNANCE OU UN PROBLÈME DE MOYENS ?

Problématique

La production de logements, aujourd'hui à son plus faible niveau depuis des dizaines d'années, nécessite de créer, de renforcer ou d'ajuster les leviers financiers et juridiques à la disposition de l'ensemble des acteurs de la construction. C'est bien l'objectif des lois votées récemment (mobilisation du foncier, ordonnances) ou en voie de l'être (projet de loi ALUR). Les dispositions récemment adoptées ou celles en débat au Parlement, en particulier dans le domaine de l'urbanisme, sont-elles pertinentes et adaptées aux enjeux, à court, moyen et long terme ?

Atelier animé par :

- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69), vice-présidente de la communauté urbaine de Lyon, présidente de la commission des villes et des territoires urbains de l'AMF,
- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), président de la communauté de communes Faucigny-Glières.

1^{ère} séquence – L'urbanisme au service de l'habitat

Les derniers textes traitant de l'urbanisme mettent l'habitat au cœur de leur priorité avec pour objectifs de simplifier les procédures et d'alléger des règles qui constituent aujourd'hui un frein à la production de logements, en particulier dans les zones tendues.

Le projet de loi ALUR vise à conforter et amplifier ces orientations, tout en proposant par ailleurs, sans consultation des conseils municipaux dans sa version initiale, d'attribuer le PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes.

Si les mesures relatives au contentieux, à la densification et à la simplification des normes vont dans le bon sens, en est-il de même de toutes celles qui, sans nuances et sur l'ensemble du territoire, entendent lutter contre un étalement urbain qui est en œuvre autour des agglomérations urbaines ?

Enfin, faut-il considérer la gouvernance en matière d'urbanisme comme un facteur de blocage pour la production le logement ? La généralisation des PLU est-elle adaptée à la réalité du territoire national ?

Avec l'intervention de :

- **Alain CHRETIEN**, député-maire de Vesoul (70), président de la communauté d'agglomération de Vesoul,
- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine, membre du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne,
- **Roger BELIER**, président du Syndicat national des aménageurs lotisseurs.

2^{ème} séquence – Le logement au service de la population

L'État s'est fixé pour objectif, avec l'appui des acteurs du logement, de construire 150.000 logements sociaux annuels. Afin de lui permettre de se doter des moyens nécessaires à l'application de cette résolution, il a signé un pacte avec le mouvement HLM.

Quels seront les moyens donnés pour atteindre cet objectif ? Avec quels apports des communes et intercommunalités ?

De plus, le projet de loi ALUR modifie un certain nombre de dispositifs majeurs relatifs au logement social : politique des attributions de logements sociaux transférée avec de nouveaux outils aux intercommunalités, transfert possible de la responsabilité de l'État en matière de DALO et d'hébergement aux délégataires des aides à la pierre et extension de l'hébergement aux différents dispositifs existants.

Quelle place sera laissée à la conduite d'une politique de peuplement par les maires ?

Enfin, s'agissant du secteur privé, de quels outils et de quels moyens disposent les élus locaux pour favoriser la mise sur le marché de logements décents à un coût accessible, en particulier en centre-ville et en centre-bourg ?

Avec l'intervention de :

- **Christophe CASTANER**, député-maire de Forcalquier (04), président de la communauté de communes du pays de Forcalquier et de la montagne de Lure,
- **Alain CACHEUX**, vice-président de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) , président de la Fédération des Offices de l'habitat
- **Isabelle ROUGIER**, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Avec la participation de **Cécile DUFLOT**, ministre de l'Égalité des territoires et du logement

**JEUDI 21 NOVEMBRE DE 9H30 À 12H30
ATELIER – SALLE 600**

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Problématique

La réforme des rythmes scolaires entre dans sa première année d'application pour les 17% des communes qui ont décidé de l'appliquer à la rentrée 2013. Pour celles-ci, il s'agit d'une année permettant de mesurer l'impact, y compris financier, et la pertinence du mode d'organisation choisi, avec toutes les difficultés de rodage que peut comporter une première année de mise en œuvre.

Cette année est importante aussi pour les 83% des communes qui ont décidé de reporter l'application de la réforme en 2014, souvent en l'absence de moyens rapidement mobilisables. Pour celles-ci, en effet, les inquiétudes et les interrogations sur les conditions de mise en œuvre concrète et pratique de la réforme sont très vives, tant au niveau organisationnel (calendrier d'élaboration du projet d'organisation de la semaine scolaire et du projet éducatif territorial) que financier.

Désireuse de fournir un éclairage global sur les premiers mois d'application, l'AMF a lancé une vaste enquête auprès des 4 000 communes appliquant la réforme dès 2013 afin d'identifier les modes d'organisation de la nouvelle semaine scolaire de neuf demi-journées, les difficultés ressenties ainsi que les impacts financiers. Ses résultats seront présentés durant l'atelier afin de nourrir les échanges entre les maires des communes appliquant la réforme et ceux des communes ayant choisi 2014.

Ces échanges devraient permettre d'aborder les nombreuses questions posées par cette réforme. Quel mode d'accueil des élèves sur le nouveau temps périscolaire ? Quelles activités proposées avec quels animateurs ? Quelle mutualisation des moyens possible ? Quels locaux utiliser ? Quel positionnement des conseils généraux sur les nouveaux horaires des écoles ? Quelle mobilisation possible du tissu associatif local ? Quel coût effectif de la réforme pour les communes et les EPCI concernés, déduction faite de l'aide de l'État voire de la CNAF ? Qu'en est-il de la pérennisation de l'aide de l'État ardemment défendue par l'AMF ? Et de l'harmonisation des taux d'encadrement des activités périscolaires déclarées, comme l'a demandé l'AMF au Premier ministre ? ...

Atelier animé par :

- **Pierre-Alain ROIRON**, maire de Langeais (37), vice-président de la communauté de communes Touraine Nord-Ouest, président de la commission Éducation et culture de l'AMF,
- **Annie GENEVARD**, députée-maire de Morteau (25), rapporteur de la commission Éducation et culture de l'AMF,
- **Pierre-Yves JARDEL**, maire de Orbais-l'Abbaye (51), président de la communauté de communes de la Brie des Étangs, rapporteur de la commission Éducation et culture de l'AMF.

Introduction – Résultats de l'enquête de l'AMF

1^{ère} séquence – L'organisation des nouvelles activités périscolaires :

Comment construit-on un projet éducatif territorial ? Avec quels acteurs ? Pour quoi faire ?

Quel rythme hebdomadaire ? Quelles activités périscolaires ? Quels intervenants ? Comment mobiliser les services communaux éducatifs, culturels et sportifs et le tissu associatif local ? Quels locaux utiliser ? Comment prendre en considération la spécificité des élèves des écoles maternelles ?

2^{ème} séquence – Le financement de l'État et de la CNAF pour la réforme des rythmes scolaires

Avec l'intervention de :

- **Jean-Marie DARMIAN**, maire de Créon (33),
- **Arsène LUX**, maire de Verdun (55), président de la communauté de communes de Verdun,
- **Patrick LEBRETON**, député-maire de Saint-Joseph (974),
- Un représentant du ministère des Sports, de la vie associative et de l'éducation populaire,
- Un représentant de la CNAF.

Avec la participation de Vincent PEILLON, ministre de l'Éducation nationale

**JEUDI 21 NOVEMBRE DE 14H30 À 16H
AUDITORIUM**

**LANCEMENT OFFICIEL DE LA COMMÉMORATION
PAR LES COMMUNES DE FRANCE DU CENTENAIRE
DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE**

Présentation :

Le lancement de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale par les communes de France aura lieu le 21 novembre en clôture du 96^{ème} Congrès des maires.

À cette occasion, un concert exceptionnel sera donné par l'orchestre de la Garde républicaine et le chœur de l'Armée française autour d'œuvres telles que La Madelon, le Chant du départ, l'Ode à la joie...

70 musiciens et 36 choristes, dirigés par le colonel François Boulanger, chef d'orchestre, et le commandant Aurore Tillac, chef de cœur, donneront corps à ce répertoire symbolique fort.

Avec les interventions de :

- **Adeline HAZAN**, maire de Reims (51), présidente de la communauté d'agglomération Reims Métropole,
- **André ROSSINOT**, maire de Nancy (54), président de la communauté urbaine du Grand Nancy, secrétaire général de l'AMF, co-présidents du comité des maires pour le Centenaire.

- **Antoine PROST** président du conseil scientifique de la Mission du Centenaire,
- **Joseph ZIMET**, directeur général de la Mission du Centenaire

Avec la participation exceptionnelle de l'orchestre de la Garde républicaine et du chœur de l'Armée française

Avec la participation de Kader ARIF, ministre des Anciens combattants

POINTS INFO

Mardi 19 novembre

Travaux sur réseaux : rôle et responsabilité des communes (Mairie 2000) p. 41
11h-12h30 - Salle 200

Réutilisation des friches industrielles et minières p. 43
11h-12h30 - Salle 350

Mercredi 21 novembre

Les nouvelles règles électorales p. 45
14h30-16h30 - Salle 350

Agence France Locale p. 47
14h30-15h30 - Salle 600

Relations communes-associations p. 49
16h45-17h45 - Salle 200

Antennes-relais de téléphonie mobile p. 51
16h45-17h45 - Salle 350

TRAVAUX SUR RÉSEAUX : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES COMMUNES (MAIRIE 2000)

**MARDI 19 NOVEMBRE 2013 DE 11H À 12H30
POINT INFO – SALLE 200**

Présentation :

La réforme sur les travaux à proximité des réseaux vise à sécuriser les personnes intervenant à proximité des réseaux et éviter les endommagements de réseaux. La nouvelle réglementation a abouti à la mise en place d'un guichet unique centralisant les coordonnées des exploitants de réseaux et la localisation cartographique sommaire de leur zone d'intervention. Les maires sont en première ligne et leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Le point sur les leviers d'amélioration de la connaissance des réseaux et sur le rôle joué par les différents acteurs.

Contenu :

- Le contexte et les objectifs de la réforme,
- Le guichet unique,
- Les différents contextes de la réglementation : cas des travaux neufs, cas des travaux en présence de réseaux existants, cas des réseaux orphelins,
- Le processus DT DICT,
- Les acteurs et leurs nouvelles obligations, la répartition des coûts, les dispositions contractuelles
- Le point de vue des opérateurs et leurs recommandations,
- Les pénalités encourues.

Animé par :

- **Bruno LEPRAT**, journaliste.

Intervenants pressentis :

- **Gérard LIOT**, maire d'Aussac-Vadalle (16),
- **Marc GIRARDIN**, OGE,
- **Jean BOESCH**, MEDDE/DGPR/SRT/SDRA/BSEI,
- **Luc BRUNET**, juriste, SMACL,
- Un représentant d'EDF (ou ErDF),
- Un représentant de GDF-Suez (ou GrDF).

RÉUTILISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES ET MINIÈRES

MARDI 19 NOVEMBRE 2013 DE 11H À 12H30
POINT INFO – SALLE 350

Présentation :

Les tensions sur le foncier urbain et la nécessité de densifier le tissu urbain ne permettent plus d'ignorer les anciennes friches industrielles et minières. De plus, certaines d'entre elles sont situées au cœur du bâti urbain, soit parce que les entreprises du siècle dernier étaient beaucoup plus souvent installées à proximité des habitations, soit parce que la ville s'est agrandie sur sa périphérie, englobant ainsi des sites isolés lors de leur ouverture. Il devient indispensable de vérifier la compatibilité des usages envisagés maintenant avec les anciennes activités qui étaient installées sur le site.

Une bonne connaissance des activités précédentes et des substances polluantes susceptibles de se trouver sur le site est donc indispensable. C'est dans cet objectif que la loi Grenelle prévoit la mise à disposition du public des informations détenues par l'Etat sur les sites pollués recensés (dans la base de données BASIAS en particulier). Dans le cas des mines, la situation est plus complexe. En effet, la plupart des mines exploitées en France ont creusé des galeries souterraines et les documents recensant leur situation sont anciens et souvent imprécis. Or, la présence de cavités souterraines, qu'elles soient naturelles ou minières, impose un certain nombre de précautions, notamment en cas de construction.

En dehors des problèmes techniques de dépollution, la disparition fréquente de l'entreprise à l'origine de la pollution ou de la cavité complique la recherche des responsabilités, surtout si la responsabilité débouche sur des engagements financiers. La réglementation a évolué en la matière, notamment en organisant des garanties financières. De plus, lors de la fermeture des installations polluantes, nous sommes passés d'une simple mise en sécurité du site après sa fermeture à la mise en conformité avec un usage futur, parfois difficile à déterminer.

Les anciens sites industriels ou miniers posent des problématiques communes : détermination exacte des implantations ; connaissance de la nature des activités et des risques qui en découlent ; responsabilité en cas de sinistres ou de pollution ; conditions des transactions immobilières concernant ces sites ; responsabilité partagée entre l'exploitant de l'installation fermée et du maître d'ouvrage à l'origine d'un nouvel usage.

Animé par :

- **Jean-Louis DENOIT**, maire de Viviez (12), vice-président de la communauté de communes de Decazeville Aubin, maire référent de l'AMF pour les sites et sols pollués,
- **Jean-François BARNIER**, maire de Le Chambon-Fougerolle (42), président de la Fédération des maires de la Loire.

Intervenants :

- **Arnaud GOSSEMENT**, avocat au barreau de Paris,
- **Vincent SOL**, avocat, responsable du département environnement industriel et développement durable immobilier du cabinet Lefèvre Pelletier et associés,
- **Freddy KACZMAREK**, maire d'Auby (59).

LES NOUVELLES RÈGLES ELECTORALES

**MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 DE 14H30 À 16H30
POINT INFO – SALLE 350**

Présentation :

La loi du 17 mai 2013 a profondément modifié les conditions des élections municipales : la déclaration de candidature est devenue obligatoire, quelle que soit la taille de la commune, le scrutin de liste et la parité s'appliquent désormais à toutes les communes à partir de 1 000 habitants (et non plus 3 500) et, dans ces mêmes communes, une double liste permettra aux électeurs d'identifier sur les bulletins de vote les candidats au mandat de conseiller communautaire.

À quatre mois du prochain renouvellement des conseils municipaux et communautaires, ce point info portera sur ces nouvelles modalités électorales.

Il sera ouvert par une présentation des nouvelles règles par un représentant du Bureau des élections du ministère de l'Intérieur et sera suivie de réponses aux questions de la salle, avec le concours de représentants de la Direction générale des collectivités locales.

Animé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée Saint Victor(41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Chalon-sur-Saône, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

Intervenants :

- **Des représentants du ministère de l'Intérieur** (Bureau des Elections et Direction générale des collectivités locales).

AGENCE FRANCE LOCALE

AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 DE 14H30 À 15H30
POINT INFO – SALLE 600

Présentation :

Depuis 2004, année de lancement de la première émission obligataire groupée de collectivités locales, le financement des collectivités locales sur le marché international des capitaux a fortement progressé.

L'objectif de diversification de l'offre de crédit qui a présidé aux premières émissions groupées s'est doublé, face à la crise financière, de l'urgence de créer un outil qui prémunisse les collectivités du risque de crise de liquidité.

Soutenus par les associations nationales d'élus locaux et 76 collectivités locales, Jacques Pélissard, président de l'AMF, Michel Destot, président de l'AMGVF, et Gérard Collomb, alors président de l'ACUF, ont fondé l'Association d'Etude pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales (l'AEAFCL), pour étudier la faisabilité d'une Agence de financement dédiée aux collectivités territoriales.

Inspiré des agences d'Europe du Nord, le modèle français d'agence, dénommée Agence France Locale, poursuit un triple objectif :

- résoudre structurellement les chocs de liquidités auxquels peuvent être confrontées les collectivités locales, notamment depuis la crise financière,
- optimiser l'accès aux marchés financiers grâce à un véhicule de financement *ad hoc*,
- faire progresser la décentralisation en France avec un projet porté intégralement par les collectivités locales sans mécanisme de garantie de l'État.

Par ailleurs, les promoteurs de l'Agence considèrent que la présence d'un outil appartenant aux collectivités territoriales permettra d'influencer significativement et durablement les marges de crédit émanant du secteur bancaire.

L'adoption de la loi de régulation et de séparation des activités bancaires cet été a autorisé, conformément à l'amendement gouvernemental déposé en ce sens, les collectivités territoriales et leurs groupements à créer l'Agence France Locale® (AFL).

Lors de ce point-info seront présentées les modalités concrètes de son fonctionnement et d'adhésion.

Intervenants :

- **Rollon MOUCHEL-BLAISOT**, directeur général de l'AMF, secrétaire général de l'AFL, en charge de la coordination du projet,
- **Olivier LANDEL**, directeur général de l'ACUF, directeur général de l'AFL, en charge de la direction opérationnelle,
- **Yves MILLIARDET**, conseiller financier du projet.

RELATIONS COMMUNES-ASSOCIATIONS

**MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 DE 16H45 À 17H45
POINT INFO – SALLE 200**

Présentation :

Ce point-info interviendra dans un contexte particulier, celui de la probable signature, fin 2013, par l'AMF, aux côtés d'autres associations d'élus (AMGVF, ADF, ARF) de la Charte d'engagements réciproques « Etat-associations-collectivités territoriales », signée à l'origine en 2001 entre l'État et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), dans une version remise à jour à la demande de la ministre chargée de la Vie associative, Valérie FOURNEYRON, pour y intégrer les engagements des collectivités territoriales.

Les souhaits des communes et intercommunalités à l'égard du mouvement associatif dans le cadre de cette Charte pourront être évoqués.

Ce point-info aura également pour objet d'explicitier les travaux réalisés par le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire, Benoît HAMON, visant à définir la subvention dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, bientôt débattue au Parlement, ainsi que les travaux de la Ministre chargée de la Vie associative sur la sécurisation des modalités de financement public aux associations visant à remettre à jour la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations (conventions d'objectifs).

Animé par :

- **Jean-Marie DARMIAN**, maire de Créon (33), secrétaire général adjoint de l'AMF.

Intervenants :

- **Florence PRESSON**, adjointe au maire de Sceaux (92) chargée de la vie scolaire et périscolaire et des centres de loisirs municipaux,
- **Sylvie BANOUN**, sous-directrice de la vie associative et de l'éducation populaire (ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative),
- Un représentant de la Direction générale des collectivités locales (*à confirmer*).

ANTENNES-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 DE 16H45 À 17H45

POINT INFO – SALLE 350

Présentation :

Point d'actualité sur les radiofréquences et en particulier sur les antennes-relais de téléphonie mobile (résultats des expérimentations sur la concertation locale et la diminution de l'exposition aux champs électromagnétiques, financement des mesures de champs électromagnétiques, rapport de l'ANSES d'octobre 2013...).

Animé par :

- **Jacques BOUVARD**, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois (93), membre du groupe de travail TIC de l'AMF.

Intervenants :

- **Bernard CELLI**, directeur de la stratégie, Agence nationale des fréquences,
- **Jean-Marie DANJOU**, directeur général délégué au Collège mobile, Fédération française des télécoms,
- **Catherine GABAY**, directrice aux affaires réglementaires et institutionnelles, Free,
- **Pascal VALENTIN**, chef de la mission bruit et agents physiques (ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'écologie).

CONTACTS ET ADRESSES UTILES

- **Accréditation nécessaire** : en salle de presse (Pavillon 4 du Parc des expositions de la Porte de Versailles)
- **Contact presse** : **Marie-Hélène GALIN**
Tél : 01 44 18 13 59
Fax : 01 44 18 14 38
marie-helene.galin@amf.asso.fr
- Thomas OBERLE**
Tél : 01 44 18 51 91
Fax : 01 44 18 14 38
thomas.oberle@amf.asso.fr
- **Accès** : Pavillon 4
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
- **Transports** : Métro Porte de Versailles (ligne 12)
Lignes de bus n° 80
Tramway (ligne 3)
Parking C de Paris-Expo